



E-News Helpdesk Chauffage PEB

Dans cette édition de mai 2018, découvrez les sujets suivants :

1/ Qualité de l'air : nouvelles obligations pour les installations de combustion de puissance nominale absorbée comprise entre 1 et 50 MW

2/ Conversion du gaz pauvre "L" en gaz riche "H" en Région de Bruxelles-Capitale

1/ Qualité de l'air : nouvelles obligations pour les installations de combustion de puissance nominale absorbée comprise entre 1 et 50 MW

Vous êtes confronté dans le cadre de vos activités professionnelles à des chaudières d'une puissance nominale absorbée comprise entre 1 et 50 MW ? Une nouvelle réglementation s'y rapportant est entrée en vigueur le 27/02/2018. A titre informatif, cette réglementation MCP (Medium Combustion Plants) concerne également d'autres installations de combustion telles que les moteurs de cogénération ou les moteurs de groupes de secours.

Un échantillon des émissions polluantes de ces installations doit être soumis à analyse par un [laboratoire agréé](#) en Région de Bruxelles-Capitale au plus tard pour le 27/02/2019. Des [valeurs limites d'émissions](#) en oxydes d'azote (NOx) et monoxyde de carbone (CO) sont désormais imposées pour les installations au gaz et au mazout. Attention : les rubriques des installations de combustion soumises à [permis d'environnement](#) ont été modifiées avec l'entrée en vigueur de cet arrêté.

Vous trouverez plus d'informations sur les obligations et les valeurs limites d'émission

[ICI](#)

2/ Conversion du gaz pauvre "L" en gaz riche "H" en Région de Bruxelles-Capitale

Le réseau de gaz de la Région de Bruxelles-Capitale est approvisionné à 100% en gaz naturel à faible pouvoir calorifique, aussi appelé gaz pauvre ou gaz L. Celui-ci est importé des Pays-Bas, principalement du gisement de Slochteren. Le Gouvernement néerlandais a pris la décision de réduire l'extraction dans cette zone et va diminuer progressivement ses exportations de gaz pauvre vers la Belgique à partir de 2024, pour les stopper finalement en 2030. Une conversion du gaz L vers le gaz H est donc nécessaire en Région de Bruxelles-Capitale.

Toute la Région de Bruxelles-Capitale est concernée.

La conversion se déroulera en 4 phases en Région de Bruxelles-Capitale et débutera en 2020.

Début juin, les utilisateurs concernés par la conversion de gaz en 2020 seront avertis par Sibelga par courrier ou par E-mail. Ils seront invités à faire contrôler leurs appareils pour vérifier si ceux-ci sont compatibles avec le gaz H et s'ils peuvent fonctionner correctement et en toute sécurité après la conversion. C'est entre autres aux techniciens chaudière agréés G1 et G2 qu'incombera la tâche d'examiner, lors d'un contrôle périodique PEB, si les chaudières sont compatibles avec ce nouveau gaz et le cas échéant, de régler l'appareil selon le code de conduite sectoriel. Le résultat de la vérification de compatibilité au gaz H sera repris en remarque dans l'attestation.

Comment puis-je vérifier en tant que technicien si un appareil est compatible avec le gaz-H ?

Gas.be offre de l'aide aux techniciens via le site web:

<https://www.gaznaturel.be/conversiongaz/fr>

Ce site contient des informations techniques, des outils et des renseignements pratiques destinés aux techniciens habilités à vérifier la conversion.

Ce site met à votre disposition :

- de la documentation à télécharger ou à commander gratuitement;
- un dépliant à l'attention de vos clients;
- des codes de conduite sectoriels et des logigrammes pour la vérification d'un appareil;
- un outil permettant le cas échéant de vérifier concrètement comment les appareils I2E(S) et I2E(S)B doivent être réglés et comment calculer leur taux de CO₂ ou O₂.

Séances d'infos pour les techniciens

Gas.be organise des séances d'infos sur la conversion en collaboration avec le gestionnaire du réseau de gaz. Les sujets suivants seront notamment abordés :

- le contexte général de la conversion du gaz;
- le rôle des gestionnaires de réseau de distribution;

- votre rôle et vos responsabilités en tant que technicien habilité;
- des explications à propos des différents outils et codes à disposition;
- les informations disponibles pour vos clients.

Le 5 juin, une séance d'infos est organisée dans les bâtiments de Sibelga. Si vous êtes technicien G1 ou G2, n'hésitez pas à vous inscrire via le site web ci-dessous:
<https://www.gaznaturel.be/conversiongaz/fr/calendrier>

Autres liens utiles :

<https://legazchange.brussels/>
<https://www.legazchange.be/>

Avec le soutien de



Avec la participation de

